

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 085-258502582-20241106-DELIB241106-DE



**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL
DU CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL**

**SÉANCE DU
6 NOVEMBRE 2024**

LE COMITÉ SYNDICAL ADOPTE À L'UNANIMITÉ LES DÉCISIONS SUIVANTES :

2024/D15

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2024

2024/D16

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION ET AU
CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE

LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION

Carine BERNAULT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Bernault', written over the printed name.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DE GESTION
DU CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL - LA ROCHE-SUR-YON**

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le



ID : 085-258502582-20241106-DELIB241106-DEment

Le 6 NOVEMBRE 2024, le Comité Syndical de Gestion du Centre Universitaire Départemental, convoqué, s'est réuni en visioconférence.

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice : **12** - Date de convocation du Comité Syndical : **14 octobre 2024**

Étaient présents :

Élus : Nantes Université : Mme Carine BERNAULT, MM. Dominique AVERTY, Alexandre RONNÉ
Conseil Départemental de la Vendée : Mme Alexandra GABORIAU, M. Arnaud CHARPENTIER
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mmes Françoise RAYNAUD, Annabelle PILLENIÈRE
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -

Assistants : Nantes Université : -
Conseil Départemental de la Vendée : MM. Khalid EL MARISSANI, Loïc RATEL
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mme Elisabeth DARNICHE, M. Laurent KRACKENBERGER
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -
Service de Gestion Comptable Yon-Vendée : -
SMG du Centre Universitaire Départemental : Mme Véronique JOUIN

Soit 7 membres présents, 7 voix.

LISTE DES REPRÉSENTANT.E.S AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DE GESTION

Nantes Université	Titulaires	Carine BERNAULT Dominique AVERTY Alexandre RONNÉ	Présidente de Nantes Université Premier vice-président en charge des Ressources humaines et financières, dialogue social et du suivi du site de La-Roche-sur-Yon Directeur du Centre Universitaire Départemental	
	Suppléants	Jean-Louis KEROUANTON Julie MORERE Emilie DELCHER	Vice-président en charge de l'Immobilier Vice-présidente Vie de campus et solidarités Responsable de la double licence Droit-LEA à la Roche-sur-Yon	
Département de la Vendée	Titulaires	Arnaud CHARPENTIER Anne AUBIN-SICARD Thomas PERROCHEAU	Vice-président du Conseil Départemental en charge de la Commission Collège - Education et Formation supérieure Vice-présidente du Conseil Départemental en charge de la Commission Climat, Biodiversité, Espaces Naturels Sensibles Conseiller départemental	
		Suppléants	Guillaume JEAN Valentin JOSSE Alexandra GABORIAU	Vice-président du Conseil Départemental en charge de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine, Relations Internationales Vice-président du Conseil Départemental en charge de la commission Urbanisme, Habitat, Aménagement du territoire Conseillère départementale
			Titulaires	Françoise RAYNAUD Christophe HERMOUET Annabelle PILLENIÈRE
	Suppléants	David BELY Christine RAMBAUD-BOSSARD Christine RAMPILLON		7 ^e Vice-président de La Roche-sur-Yon Agglomération Sports, Culture, Communication Conseillère communautaire Développement économique, Emploi, Tourisme, Enseignement supérieur Conseillère communautaire Solidarités, Petites enfance, Politique en faveur des aînés
		Titulaires		Guyline BOSSIS Mélanie GRELLIER DRAPEAU Bruno SOULLARD
Suppléants	Sophie DELÉTRE Valérie GEFFARD Mathilde BOURMEAU		Responsable de l'École de Gestion et Commerce, CCI Vendée Responsable Formation Continue CCI Conseillère CCI	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DE GESTION
DU CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL - LA ROCHE-SUR-YON**

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le



Le 6 NOVEMBRE 2024, le Comité Syndical de Gestion du Centre Universitaire Départemental de La Roche-sur-Yon, convoqué, s'est réuni en visioconférence.

ID : 085-258502582-20241106-DELIB241106_D15-DE

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice : **12** - Date de convocation du Comité Syndical : **14 octobre 2024**

Étaient présents :

Élus : Nantes Université : Mme Carine BERNAULT, MM. Dominique AVERTY, Alexandre RONNÉ
Conseil Départemental de la Vendée : Mme Alexandra GABORIAU, M. Arnaud CHARPENTIER
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mmes Françoise RAYNAUD, Annabelle PILLENIÈRE
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -
Assistants : Nantes Université : -
Conseil Départemental de la Vendée : MM. Khalid EL MARISSANI, Loïc RATEL
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mme Elisabeth DARNICHE, M. Laurent KRACKENBERGER
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -
Service de Gestion Comptable Yon-Vendée : -
SMG du Centre Universitaire Départemental : Mme Véronique JOUIN

Soit 7 membres présents, 7 voix.

Délibération n°2024/D15
du 6 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2024

Il est demandé aux membres présents du comité syndical de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024.

Aucun amendement n'est demandé.

Le comité syndical, après délibération, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 12 juillet 2024.

LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION


Carine BERNAULT

Le 6 NOVEMBRE 2024, le Comité Syndical de Gestion du Centre Universitaire Départemental, convoqué, s'est réuni en visioconférence.

ID : 085-258502582-20241106-DELIB241106_D16-DE

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice : **12** - Date de convocation du Comité Syndical : **14 octobre 2024**

Étaient présents :

Élus : Nantes Université : Mme Carine BERNAULT, MM. Dominique AVERTY, Alexandre RONNÉ
Conseil Départemental de la Vendée : Mme Alexandra GABORIAU, M. Arnaud CHARPENTIER
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mmes Françoise RAYNAUD, Annabelle PILLENIÈRE
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -
Assistants : Nantes Université : -
Conseil Départemental de la Vendée : MM. Khalid EL MARISSANI, Loïc RATEL
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mme Elisabeth DARNICHE, M. Laurent KRACKENBERGER
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -
Service de Gestion Comptable Yon-Vendée : -
SMG du Centre Universitaire Départemental : Mme Véronique JOUIN

Soit 7 membres présents, 7 voix.

Délibération n°2024/D16
du 6 NOVEMBRE 2024

**PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - ADHÉSION À LA CONVENTION
DE PARTICIPATION ET AU CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE**

PAGE 1/2

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025, le comité syndical, par délibération du 2 avril 2024, après avis du CST du 12 février 2024 a donné mandat au Centre de gestion Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Ainsi, les Centres de gestion et les organisations syndicales ont :

- engagé un processus de négociation qui a abouti à un accord collectif régional en date du 9 juillet 2024,
- lancé une consultation au niveau régional pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à des conventions de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs, de prévoyance complémentaire à compter du 1er janvier 2025, adossés à celles-ci.

Cette mutualisation des risques, organisée au niveau régional, permet de garantir aux personnels des employeurs publics territoriaux :

- l'accès à des garanties collectives sans considération notamment de l'âge, de l'état de santé, du sexe ou de la catégorie professionnelle ;
- un niveau de couverture adéquat reposant sur les garanties les plus pertinentes compte-tenu des besoins sociaux et des contraintes économiques des employeurs publics concernés ;
- le bénéfice de taux de cotisations négociés et maintenus pendant 3 ans.

Afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient de :

- Choisir un niveau de couverture à adhésion obligatoire pour l'ensemble des agents garantissant les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur soit de 90 % ou de 95 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) ;
- Définir la participation en tant qu'employeur, cette participation ne pouvant pas être inférieure à 50 % du montant de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire retenu.

Le 6 NOVEMBRE 2024, le Comité Syndical de Gestion du Centre Universitaire Départemental, convoqué, s'est réuni en visioconférence.

ID : 085-258502582-20241106-DELIB241106_D16-DE

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice : **12** - Date de convocation du Comité Syndical : **14 octobre 2024**

Étaient présents :

Élus : Nantes Université : Mme Carine BERNAULT, MM. Dominique AVERTY, Alexandre RONNÉ
Conseil Départemental de la Vendée : Mme Alexandra GABORIAU, M. Arnaud CHARPENTIER
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mmes Françoise RAYNAUD, Annabelle PILLENIÈRE
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -
Assistants : Nantes Université : -
Conseil Départemental de la Vendée : MM. Khalid EL MARISSANI, Loïc RATEL
La Roche-sur-Yon Agglomération : Mme Elisabeth DARNICHE, M. Laurent KRACKENBERGER
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée : -
Service de Gestion Comptable Yon-Vendée : -
SMG du Centre Universitaire Départemental : Mme Véronique JOUIN

Soit 7 membres présents, 7 voix.

Délibération n°2024/D16
du 6 NOVEMBRE 2024

**PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE - ADHÉSION À LA CONVENTION
DE PARTICIPATION ET AU CONTRAT COLLECTIF DE PRÉVOYANCE**

PAGE 2/2

*Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;
Vu la délibération 2024/D09 du 2 avril 2024 donnant mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des Centres de Gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes.
Vu l'accord collectif départemental du 16 septembre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel ;
Vu l'avis favorable du CST du 4 novembre 2024 ;*

Le comité syndical, après délibération, décide à l'unanimité de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents du centre universitaire départemental ;**
- **Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 95% du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025 ;**
- **Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 50% de la cotisation acquittée par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité).**

LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION


Carine BERNAULT